Saint-Antoine-sur-Richelieu

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU PPCMOI 1094A à 1096 B, rue du Rivage

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, qu'à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 18 août 2026, le conseil de la Municipalité de Saint- Antoine-sur-Richelieu a adopté le règlement suivant :

Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (1094A à 1096 B, rue du Rivage) de la Municipalité de Saint-Antoine-sur- Richelieu

La municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu a délivré une lettre de conformité à l'égard de cette résolution le 23 septembre 2026.

Cette résolution est en vigueur depuis la délivrance du certificat de conformité de la MRC, soit le 7 octobre 2026.

Que toute personne intéressée peut en prendre connaissance, au bureau municipal au 1060, rue du Moulin-Payet, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au jeudi ou sur le site internet de la Municipalité dans la section des publications / règlements.

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu ce 22 octobre 2026.

Valérie Beaurivage Vincent
Directrice générale et greffière trésorière par intérim